

## AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

signé le .....

Entre les soussignés :

### L'EMPLOYEUR, entreprise prêteuse

Représenté(e) par :

Statut :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

N° SIRET :

Et

### LE SALARIÉ mis à disposition

Nom :

Prénom :

Qualification :

Adresse :

Téléphone :

Date de naissance :

### Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant au contrat de travail conclu le ..... est de préciser les modalités pratiques du prêt de main d'œuvre à but non lucratif, dans les conditions définies par les articles L. 8241-1 et L. 8241-2 du code du travail, auprès de l'entreprise utilisatrice désignée ci-dessous :

#### **ENTREPRISE UTILISATRICE**

Représentée par :

En sa qualité de :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

N° SIRET :

#### Article 2 : Durée du prêt de main d'œuvre à but non lucratif

La mise à disposition prend effet le ..... et prendra fin le .....

soit une durée de ..... semaines/mois.

Elle peut être prolongée par accord exprès de l'employeur, du salarié et de l'entreprise utilisatrice formalisé par écrit par tout moyen. Cet accord mentionne la nouvelle durée de la mise à disposition,<sup>1</sup>.

La présente mise à disposition est soumise à une période probatoire d'une durée de [Durée]<sup>2</sup>

<sup>1</sup> L'accord peut par exemple être formalisé par mails ou par courriers

<sup>2</sup> La période probatoire est obligatoire lorsque le prêt de main d'œuvre entraîne la modification d'un élément essentiel du contrat de travail (modification de la zone géographique, de la durée du travail figurant au contrat,

